

Membres en exercice		: Le 12 Avril 2014 à 9h30 à la Mairie dûment convoqué
. afférents au Conseil	11	: le conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de
. en exercice :	11	: Catherine QUEINNEC
. qui ont pris part à la		:
délibération	11	: date de la convocation : 04 avril 2014

**Présents : QUEINNEC Catherine, CHARFOULET Nicole, BASSOT Isabelle,
CHAMPEIX Charlène, CHIGROS Chantal, DELGOVE Bernard, MERLE Elsa,
MOREL Julien VARGAS Jean-Michel**

**Procurations de ARCHER Laurent à Catherine QUEINNEC et Serge CHALEIL à Nicole
CHARFOULET**

Secrétaire de séance : BASSOT Isabelle

**OBJET : DELEGATION AU MAIRE POUR COMPETENCE RELATIVE AUX CONCESSIONS DU
CIMETIERE**

**Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), règlementant,
entre autres les attributions du Conseil Municipal, du maire et des adjoints, permettent au
Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences au Maire.**

**Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il serait nécessaire que le
Conseil Municipal délègue totalement son attribution sur les concessions du cimetière.
En effet, l'article L2122-22 stipule que « le maire peut, en outre, par délégation du Conseil
Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prononcer la
délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ».**

**Il est donc proposé à l'assemblée de déléguer cette compétence relative aux concessions du
cimetière au Maire.**

**Le Conseil Municipal, entendu le rapport présenté par Madame le Maire, et après avoir
délibéré, à l'unanimité, décide de déléguer à Madame le Maire pour la durée de son
mandat, la compétence du Conseil Municipal concernant les concessions du cimetière, à
savoir de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.**

**en Préfecture le
et publication le**

**Catherine QUEINNEC
Maire**